

Présents : Mesdames et Messieurs GAUTHIER Franck, Maire - GUERRY Jérôme, Adjoint - BARON Mathieu, Adjoint - CHIRON Hélène, Adjointe - GARNIER-BREMAUD Stéphanie, Adjointe - COUTON Philippe, Adjoint - PAVAGEAU Anne - GABORIT Delphine - CAILLET Nadia - RIMBAUD David - LIBAUD Antoine - BARAKA Lilian.

Procurations : Mme TUPINON Claire à Mme CAILLET Nadia

M. TUPINON Benoît à M. BARON Mathieu, Adjoint

Absents excusés : Mme et MM. AUZANNE Frédéric - BOUHINEAU Emeline

Secrétaire de séance : M. GUERRY Jérôme

2026-01 : Vote des CFU (Comptes Financiers Uniques) 2025 du budget principal et des budgets annexes

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les Comptes Financiers Uniques 2025, qui peuvent se résumer ainsi :

- budget communal : excédents de fonctionnement de 558 868,66 € et d'investissement de 355 786,38 €
- budgets annexes :
 - Pôle d'Activités : excédent de fonctionnement de 4 352,98 € et déficit d'investissement de 46 158,00 €
 - La Clé des Chants 2 : excédent de fonctionnement de 12 321,70 €
 - La Clé des Chants 3 : excédent de fonctionnement de 191 420,07 €
 - Les Douves : déficit de fonctionnement de 354 804,82 € et excédent d'investissement de 83 081,88 €

2026-02 : Affectation des résultats d'exploitation des budgets de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Budget principal

- affectation à l'exécution du virement à l'investissement (1068) 558 868,66 €

Budget "bâtiments commerciaux"

- affectation à l'exécution du virement à l'investissement (1068) 4 352,98 €

Budget lotissement « La Clé des Chants 2" »

- affectation à l'excédent reporté (002) 12 321,70 €

Budget lotissement « La Clé des Chants 3" »

- affectation à l'excédent reporté (002) 191 420,07 €

Budget lotissement « Les Douves" »

- affectation à l'excédent reporté (002) - 354 804,82 €

2026-03 : Proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers

Par délibération du 3 décembre 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays des Herbiers a décidé de procéder à deux modifications de ses statuts.

Afin de permettre à la Région Pays de la Loire de mettre en œuvre un nouveau service complet de transport à la demande, prenant en compte à la fois les trajets entrants et sortants de la Communauté de communes, mais aussi les trajets internes, il est nécessaire de réaliser une délégation partielle de compétence vis-à-vis de la Région. Ainsi la Communauté de communes souhaite pouvoir déléguer à la Région la compétence « transport à la demande » pour les trajets internes au ressort territorial de la Communauté de communes. A l'article 7.2.17 Organisation de la mobilité, il est donc ajouté la mention suivante « La Communauté de communes est autorisée à procéder, avec l'accord de ses communes membres, à la délégation à la Région Pays de la Loire de la compétence en matière de transport à la demande sur le ressort territorial ».

La seconde modification concerne la mise à jour de la compétence 7.2.14 en substituant à l'appellation « Relais Assistants Maternels », la nouvelle appellation « Relais Petite Enfance ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces deux modifications des statuts.

2026-04 : Convention de prestation de service avec la Communauté de Communes du Pays des Herbiers

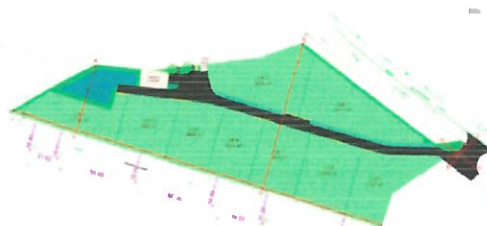
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestations de service 2026 proposée par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, concernant les prestations effectuées par des agents de la commune sur le patrimoine de compétence intercommunale (entretien de voiries intercommunales, entretien de la

bibliothèque, ...). Cette convention prévoit un remboursement à la commune, sur la base d'un état annuel du temps passé, à hauteur d'un coût horaire de 25,10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention.

2026-05 : Dénomination de la rue de la future zone « Les 5 Moulins Nord »

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dénommer la voie desservant la zone intercommunale d'activités 5 Moulins Nord : Rue des Meuniers



2026-06 : Constatation de l'excédent du Bar associatif (suite à clôture) et reversement aux associations communales

Suite à la cessation d'activité du bar associatif, et afin de remercier l'engagement et la participation des associations sportives et culturelles, Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide financière exceptionnelle aux associations sportives et culturelles habituellement subventionnées par la commune. Ces subventions viendront en sus des subventions habituelles annuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, adopte la répartition de cette somme telle que proposée par l'association, comme suit :

- o Comité des Fêtes (Feu d'artifice) : 1 000 €
- o Foyer des Jeunes : 500 €
- o Badminton : 500 €
- o Football USBB : 500 €
- o Futsal : 500 €
- o Scrapbooking : 500 €
- o Tennis de Table : 500 €
- o Club de l'Amitié : 500 €
- o Danse Expression Corporelle Esquisse : 500 €
- o Pingouins des 2 Roues : 500 €
- o Volley : 500 €

2026-07 : Revitalisation et renaturation de la Place du Tilleul : demande de subvention « Fonds Vert »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet structurant d'aménagement de la Place du Tilleul, située à proximité de la supérette – boucherie – traiteur en cours de construction. Ces travaux, qui devraient démarrer avant l'été 2026, permettront de revitaliser et renaturer cet espace, notamment en désimperméabilisant l'ensemble des places de parking (pose de pavés béton avec joints enherbés), en créant des cheminements doux et des espaces végétalisés.

Il fait part au Conseil Municipal de la possibilité de solliciter toute aide de l'Etat (DETR-DSIL), notamment celle dénommée Fonds Vert dans le cadre de l'axe suivant : **Renaturation des villes et villages** prenant en compte les dépenses liées à la renaturation et désimperméabilisation des sols.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette opération, son plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention (DETR, DSIL Fonds Vert) auprès de l'Etat.

2026-08 : Sécurisation de la Place du Tilleul : demande de subvention « Amendes de Police »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet structurant d'aménagement de la Place du Tilleul, située à proximité de la supérette – boucherie – traiteur en cours de construction. Ces travaux, qui devraient démarrer avant l'été 2026, permettront de sécuriser et de mettre en conformité l'accessibilité de cette place, en créant des cheminements et accès aux commerces sécurisés, notamment par l'implantation d'un passage piéton.

Il fait part au Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une subvention au titre des « Amendes de Police » auprès du Département de la Vendée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette opération, son plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention « Amendes de Police ».

Le Maire
Franck Gauthier

